Service de Presse

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Revue de la presse arménienne du 06 novembre 2018

L'élection du nouveau Secrétaire Général de l'OTSC et la division de l'alliance « Luys/Lumière » dominent la presse du jour.

L'Arménie maintiendra-t-elle le poste de Secrétaire Général de l'OTSC ?/ La presse indique que le nouveau Secrétaire général de l'Organisation du Traité de Sécurité Collective (OTSC) sera élu le 8 novembre à Astana (Kazakhstan). Pour mémoire, l'Arménie qui préside cette organisation jusqu'en 2020 a rappelé son Secrétaire général Yuri Khatchatourov suite à une procédure pénale dont les conséquences politiques avaient été beaucoup débattues dans la presse (cf. revue du 31 juillet 2018). Selon les sources de la presse, l'Arménie voudrait nommer à ce poste l'ex-ministre de la Défense Vagharchak Harutunian. La presse craint que la Biélorussie profite de la situation pour promouvoir la candidature de Stanislav Zass à ce poste. Selon les sources du quotidien *Joghovourd*, l'OTSC n'est pas favorable à la candidature de Vagharchak Harutunian étant donné les circonstances dans lesquelles Y. Khatchatourov a été rappelé de ses fonctions et le fait que V. Harutunian a été dans le passé privé de son grade militaire de lieutenant-général par Robert Kocharian pour sa position politique. D'après la presse, maintenir le poste de SG de l'OTSC sera un défi pour Pachinian qui devra s'expliquer devant les membres de l'organisation pour avoir initié une procédure pénale à l'encontre du SG sans consultation préalable, cette initiative ayant impacté la réputation de l'OTSC. *168 jam* rend compte des opinions des experts selon lesquelles il est peu probable que l'Arménie maintienne le poste de SG.

L'alliance « Luys/Lumière » n'existe plus/ Tous les journaux indiquent que l'alliance « Luys/Lumière » a été dissoute. Elle avait vu le jour au cours des élections municipales d'Erevan quand Nikol Pachinian avait refusé de partager avec ses confrères de l'alliance Yelk « les fruits de la révolution » et avait divisé Yelk en alliances « Mon pas » et « Luys/ Lumière ». Le parti « Arménie lumineuse » participera aux élections législatives anticipées en tant que parti, tandis que le parti Hanrapetutyun se présentera en alliance avec les « Démocrates libres ».

Les forces politiques en recherche active de candidats du vote par classement/ Selon les sources du quotidien *Joghovourd*, les ministres et autres membres du gouvernement de l'alliance « Mon pas » de Pachinian s'apprêtent à participer aux élections législatives

anticipées du 9 décembre en tant que candidats du vote par classement. A la question de savoir si cela ne sera pas considéré comme un recours aux ressources administratives, l'attaché de presse du parti « Contrat civil » de Pachinian, a répondu que cette crainte n'est pas légitime dans le contexte de la « nouvelle Arménie » et que si besoin, les ministres prendront des congés sur cette période. L'attaché de presse a également confirmé les rumeurs selon lesquelles des Républicains feront partie de la liste électorale du parti de Pachinian. Pour autant, d'après lui, cela ne posera pas de problème pour les électeurs.
Par ailleurs, le vote par classement qui était le système de vote introduit par Serge Sarkissian se retourne aujourd'hui contre les Républicains. Selon les sources de *Jamanak*, les Républicains ont des difficultés à trouver des candidats prêts à participer aux élections selon ce système, conscients que leur score serait catastrophique. Selon *Jamanak*, « Arménie prospère » est aussi en recherche active de candidats du vote par classement qui assureront des voix au parti tout en sachant qu'ils ne se retrouveront pas au Parlement.

Visite régionale des co-présidents du Groupe de Minsk/ La presse rend compte de la visite régionale des co-présidents du Groupe de Minsk qui ont eu des entretiens de haut niveau. Le quotidien *Jamanak* indique que les co-présidents français et américain se sont également rendus à Stepanakert, à l'exception du co-président russe « pour des raisons techniques ». Les autorités du Haut-Karabagh ont réaffirmé la position de Pachinian concernant leur participation nécessaire aux négociations. Selon le politologue russe Stanislav Tarasov, la situation sur le terrain se serait relativement calmée grâce aux échanges entre Pachinian et Aliev à Douchanbé à l'initiative de la partie russe et grâce aux accords conclus dont notamment la mise en place d'un lien opérationnel entre les deux chefs d'Etats (cf. revue du 2 octobre 2018, revue du 19 octobre 2018). La presse rend compte des rumeurs selon lesquelles la médiation du conflit du Haut-Karabagh pourrait changer de format au profit d'une médiation assurée exclusivement par la partie russe, comme dans les années 1990. D'après *Hayots Achkharh*, la Russie en tant que puissance régionale dispose de meilleurs leviers d'influence pour pousser les parties à négocier de façon efficace.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan, Marie Boutchakdjian

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Hayots Achkhar*- ***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage- 2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** ***Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** ***Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Chorrord Ichkhanoutioun*- ***quotidien, tirage-5700 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.